

VILLE DE WINNIPEG
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Direction de la lutte contre les insectes



AVIS PUBLIC CONCERNANT L'UTILISATION D'INSECTICIDES

Avis est donné par la présente que la Direction de la lutte contre les insectes de la ville de Winnipeg prévoit mener des programmes d'application d'insecticides dans divers bâtiments publics en vue de détruire les insectes nuisibles aux structures. On compte utiliser les produits suivants selon le besoin : le bendiocarbe, la perméthrine, et l'hydraméthylnon.

La période d'application prévue s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2012. Tous les pesticides et toutes les méthodes utilisés seront conformes aux recommandations de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et de Santé Canada ainsi que de Conservation Manitoba. Ces recommandations sont énoncées sur les étiquettes approuvées par le gouvernement fédéral.

Les observations écrites des membres du public seront acceptées aux bureaux de Conservation Manitoba, 123, rue Main, pièce 160, Winnipeg, Manitoba, R3C 1A5, dans les 15 jours suivant la publication de cet avis.